Comité national de la biodiversité du 25 janvier 2024

Procès-verbal

La dixième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 4 janvier 2024 sous la présidence de M. Bertrand GALTIER, vice-président. Elle a réuni 75 membres (titulaires et suppléants) de l'instance. En complément, trois pouvoirs ont été enregistrés.

1. Mot d'accueil par Bertrand GALTIER, vice-président du CNB

Bertrand GALTIER salue les membres présents à cette réunion plénière et liste les points qui seront abordés ce jour.

2. Validation des procès-verbaux des réunions du CNB plénier du 16 octobre 2023 et du 4 janvier 2024, par Bertrand GALTIER, vice-président du CNB

Le quorum étant atteint, les procès-verbaux des réunions du 16 octobre 2023 et du 4 janvier 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Lien vers le procès-verbal du 16 octobre 2023 : https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/proces-verbaux-du-cnb-de-l-annee-2023-a389.html

Lien vers le procès-verbal du 4 janvier 2024 : https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/proces-verbaux-du-cnb-de-l-annee-2024-a402.html

3. Programme de travail 2024 du CNB : échanges et validation

Bertrand GALTIER présente le projet de programme de travail 2024 du comité.

Il précise que ce programme de travail est plus précis pour le premier trimestre 2024, mais est appelé à s'étoffer en cours d'année, au fil des échanges et saisines.

L'avis sur le projet de stratégie Ecophyto 2030 a déjà été adopté en séance plénière le 4 janvier 2024.

Dans les années à venir, le suivi de mise en œuvre de la SNB permettra de s'assurer qu'elle reste vivante et active. Au premier trimestre 2024, le CNB se penchera sur la forêt et la biodiversité, la captation de carbone et les instruments financiers au service de la biodiversité. Ce jour, sera lancé un groupe de travail sur l'articulation entre le niveau national et le niveau territorial. Le rôle du CNB est désormais bien inscrit dans les textes, le ministre en charge de la biodiversité devant se présenter devant lui chaque année.

Le Bureau est aussi revenu sur les questions de financement, en amont du PLF 2025. Des réflexions porteront donc sur le financement des agences de l'eau, l'évolution du Fonds vert, la question des subventions dommageables, etc.

Un groupe de travail porte déjà sur le foncier et la biodiversité et progresse bien.

Un sujet sur les zones humides débutera aussi au premier trimestre 2024, en lien avec la SNB, le récent rapport de l'IGEDD et le projet de cartographie nationale administrative des zones humides.

Enfin, les méthodes de vote des avis seront formalisées dans le règlement intérieur.

Au deuxième trimestre 2024, ces travaux se poursuivront. S'y ajoutera le Règlement européen de restauration de la nature, ainsi que le sujet marin et le rôle du CNB dans les comités stratégiques des systèmes d'information sur la biodiversité.

Le troisième trimestre sera marqué par le One Water Summit et la COP 16.

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) insiste pour que le travail en amont du PLF s'appuie sur le Budget vert de l'État.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et Biodiversité) fait état d'un appel à contributions dans le cadre du plan national d'adaptation aux changements climatiques. Le CNB recevra-t-il une saisine formelle ? Par ailleurs, les Conseils départementaux ont de nouveau été saisis sur la question du budget.

Bertrand GALTIER n'a pas reçu de saisine formelle, le ministère attendant dans un premier temps des contributions spontanées. Le CNB peut toutefois s'autosaisir.

Brice HUET (adjoint au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature du MTECT) précise se reposer sur le rapport IGEDD pour plaider une augmentation budgétaire. Il appelle des commentaires, mais le remettre en cause risquerait d'affaiblir le CNB dans la discussion budgétaire.

Jean-François LESIGNE (CILB) suggère que le CNB s'intéresse à la réalisation des trames verte et bleue, en dépassant la simple planification.

Bertrand GALTIER propose une discussion en plénière, mais aussi l'inclusion de ce sujet au groupe de travail sur l'articulation entre les niveaux national et territorial.

Jean-David ABEL pointe un risque que, dans le contexte actuel de mobilisation du monde agricole, le Gouvernement prenne des décisions susceptibles de minorer la mise en œuvre de la SNB. Le Haut Conseil du Climat vient de rendre un avis intéressant sur l'agriculture et l'alimentation.

Isabelle LAUDON (WWF) demande si le CNB peut rendre des avis a posteriori et alerter sur d'éventuels reculs ?

Bertrand GALTIER se dit plutôt favorable à des discussions de fond, et non à chaud.

Jean-Alain DIVANAC'H (Fnsea) assure que les revendications actuelles des agriculteurs dépassent largement les sujets traités par le CNB et n'impliquent pas nécessairement des régressions environnementales. Dans le débat, ils cherchent toujours à mettre en avant la faisabilité des propositions, souvent compliquée par des strates de règles qui découragent les acteurs de terrain.

Marie-Françoise HUSSET (Agir pour l'environnement) suggère d'émettre des avis sur les décisions gouvernementales à venir, notamment en cas de suspension ou suppression de la stratégie Ecophyto.

Vincent VAUCLIN (CGT) considère les revendications des agriculteurs en région Centre comme des régressions environnementales. Le véritable problème vient de l'agriculture intensive, qui ne permet qu'aux plus gros producteurs de survivre. S'y ajoute un traitement des produits agricoles comme des biens de consommation ordinaires, sans garantie de prix ou de qualité.

Philippe BOISNEAU (Comité national de la pêche professionnelle en eau douce) souligne l'importance de la trame bleue et l'urgence de certaines restaurations, sous peine de voir disparaître certaines espèces d'ici quelques années. L'assèchement de certains cours d'eau pose problème, mais la FNSEA revendique de pouvoir pomper sans contrainte pour l'irrigation.

Annabel FOURY (CFDT) invite à articuler les travaux du CNB sur le thème « entreprises et biodiversité » avec le cycle de rencontres lancé par le ministère avec les entreprises en novembre 2023.

Sébastien MONCORPS (Comité français de l'UICN) suggère d'ajouter au programme de travail un point d'avancement sur la stratégie nationale des aires protégées et le plan action 2021-2023, ainsi que le plan 2023-2025.

Pierre-Edouard GUILLAIN (adjoint à la directrice de l'eau et de la biodiversité du MTECT) informe qu'une évaluation de ce plan est actuellement en cours, qui sera décalée d'un an. Une information sera effectuée auprès du comité.

Programme de travail 2024 du comité validé le 25 janvier 2024

Premier trimestre 2024 :

- Avis sur le projet de Stratégie Ecophyto 2030 (réunion plénière du 4 janvier, avis électronique adopté le 10 janvier) ;
- Séance sur le thème « Forêt et biodiversité » incluant une présentation du plan d'action sols forestiers ;
- Lancement du GT sur l'articulation national/territorial, SRB/SNB ;
- Lancement d'un GT pour l'élaboration d'une contribution du CNB en vue du PLF 2025 : avec des zooms sur la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration des 12e programmes des agences de l'Eau, les évolutions du Fonds vert, les subventions dommageables et les dispositifs financiers liés à France Nation Verte ;
- Commission spécialisée Stratégies : mise en place des modalités de suivi de la SNB par le CNB, en lien avec le Groupe de veille Europe et international ;
- Foncier/biodiversité : restitution et suites à donner aux recommandations du GT foncier/biodiversité ;

- Zones humides : information sur l'établissement d'une cartographie nationale administrative des zones humides qui servira de support à diverses règlementations européennes et nationales ; suivi de la mise en œuvre de la SNB sur le volet zones humides avec en support le rapport Igedd sur les zones humides les plus emblématiques ;
- Lancement d'un travail (par le bureau) de modifications du règlement intérieur sur les règles de vote.

Deuxième trimestre 2024 :

- Adoption de la contribution du CNB sur le PLF 2025 ;
- Selon l'actualité, présentation du règlement européen Restauration et de sa mise en œuvre nationale (en lien avec le groupe de veille Europe et international) ;
- Avec la CS Stratégies :
    - Contribution sur les sujets biomasse/biodiversité,
    - Suivi de la mise en place des stratégies biodiversité/Outre-mer ;
- Organisation d'une séance sur la mer avec invitation du CNML (Conseil national de la mer et du littoral) et des ministres concernés ou de leurs représentants, dans la perspective de la 3e conférence des Nations Unies sur l'Océan (2025) ;
- Réactivation du GT Connaissance en préparation des Comités stratégiques du Système d'information sur la biodiversité et du Programme de surveillance de la biodiversité terrestre ;
- Adoption des modifications du règlement intérieur ;
- Restitution et suites à donner au GT sur l'articulation SNB/SRB ;

Troisième trimestre 2024 :

- Session dédiée au thème entreprises/biodiversité ;
- Présentation des priorités françaises (cadre à définir : plénier ou, a minima, groupe de veille Europe et international) au One Water Summit (septembre 2024), à la COP16 CDB (octobre 2024).

Quatrième trimestre 2024 :

- Bilan de la 1ère année de mise en œuvre de la SNB 2030.

Calendrier des réunions plénière 2024 :

- Jeudi 4 janvier
- Jeudi 25 janvier
- Mardi 2 avril
- Mercredi 5 juin
- Mercredi 18 septembre
- Mercredi 4 décembre

4. Lancement du GT pour l'élaboration d'une contribution du CNB en vue du projet de loi de finances 2025

Bertrand GALTIER informe qu'un appel à participations sera lancé, avec pour date butoir le 2 février 2024. Il note que Jean-Alain DIVANAC'H (FNSEA) s'est positionné comme copilote ainsi que Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) et Valérie NOUVEL (Départements de France).

Jean-David ABEL insiste pour que ce groupe de travail se réunisse tôt, afin de rendre ses travaux au Gouvernement bien en amont du bouclage des grands équilibres, fin juin.

Valérie NOUVEL renvoie à l'avis émis le 16 octobre 2023, qui cadre le contenu des groupes de travail. En matière financière, était recommandée une trajectoire pluriannuelle s'appuyant sur les rapports de 2021. Il fallait notamment s'assurer que les financements et la SNB soient bien en phase et émettre des propositions.

5. Lancement du GT sur l'articulation des politiques nationales et locales de biodiversité (SNB/SRB)

Valérie NOUVEL (Départements de France) rappelle que les stratégies régionales de la biodiversité sont considérées comme un point d'ancrage fort pour atteindre les objectifs de la SNB. Or, l'articulation entre les deux niveaux reste peu évoquée, et l'échelon local passe souvent au premier plan, au détriment des niveaux régionaux et départementaux. Les trames vertes et bleues ne se traduisent pas non plus concrètement dans les objectifs de la SNB. Le groupe de travail analysera les cohérences entre toutes les démarches lancées, identifiera les divers freins à la cohésion et proposera des solutions. Il est proposé de procéder à des auditions des agences régionales de la biodiversité, de l'OFB et du Comité français de l'UICN. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 2 février 2024, pour une première réunion le 12 février 2024.

Michel DELMAS (Réserves naturelles de France) suggère d'associer Régions de France à ces travaux.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et Biodiversité) suggère pour sa part d'entendre les agences de l'eau, les parcs naturels régionaux et d'autres acteurs structurants des territoires.

Sébastien GALLET (A-IGÉco) trouve le calendrier prévu (trois mois) très resserré pour permettre un travail en profondeur.

Valérie NOUVEL souhaite avant tout identifier des freins et points positifs, à creuser par la suite et à utiliser pour nourrir les avis du CNB.

Sébastien GALLET propose d'intégrer des ARB au groupe de travail, plutôt que de les auditionner seulement.

Agnès HALLOSSERIE (IDDRI) s'étonne que les auditions ne prévoient pas un travail avec le SGPE.

Anne DURAND (FNE) rappelle que l'avis du CNB demandait une territorialisation spécifique pour la SNB dans les outremers. De manière générale, les différents territoires évoluent différemment dans leurs stratégies et agences régionales de biodiversité, et il convient d'en avoir une vue d'ensemble et de les articuler.

Bertrand GALTIER assure que le CNB a bien identifié l'outremer comme un point d'attention.

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) propose, plutôt que de lancer un appel à candidatures, d'aller chercher des participants de manière proactive pour assurer une bonne représentation.

Dominique RICHARD (Personnalité qualifiée) pointe l'enjeu que constitue la territorialisation des indicateurs pour le système d'information sur la biodiversité (SIB). Le GT Connaissances devrait se réactiver au deuxième trimestre pour préparer des recommandations pour les futures orientations stratégiques du SIB dont un des enjeux est la territorialisation de l'information.

Pour ce qui concerne ka commission spécialisée « stratégies », François RIEUSSEC (Unam) et Pascal FEREY (Chambres d'agriculture de France), copilotes, souhaitent lancer un suivi de la SNB avec trois thématiques prioritaires : une gouvernance spécifique en outremer ; la production de biomasse à visée énergétique ; la planification urbaine.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS invite à se baser sur l'important rapport rendu par le Comité économique, social et environnemental sur la biomasse quelques mois auparavant.

6. Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 :

• 6.1 Retour sur les consultations et mise en œuvre

Brice HUET (adjoint au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature du MTECT) rappelle que la construction de la SNB a été très participative. Elle instaure un nouveau cadre de redevabilité et est dotée de financements nouveaux. Brice HUET insiste sur le fait que des sujets non évoqués dans la SNB ne sont pas abandonnés pour autant ; et que les sujets non évoqués dans la SNB ne sont pas gagnés pour autant. Ce document donne une vision, mais l'essentiel réside dans l'action. Or la biodiversité est un sujet très atomisé et l'un des enjeux réside dans son appropriation.

Quatre instances ont été consultées, dont le CNB, et ont émis 270 remarques. Onze ministères sont aujourd'hui impliqués dans la SNB et tous disposent de pilotes de mesures. Le SGPE chapeaute l'ensemble. Il existe par ailleurs un cadre mondial dans ce domaine, avec des cibles, et un tableau a été ajouté à la SNB pour bien tracer ce lien. D'autres règlements paraissent, et il conviendra de les intégrer.

Quelques mesures ont d'ores et déjà été amendées : pollutions sonores en mer, renforcement du volet agricole pour les EnR photovoltaïques, appui au renouvellement diversifié et résilient des forêts, mesures sur la séquence ERC. D'autres mesures ont été ajoutées : passage à 100 % des écosystèmes glaciaires en protection forte, action sur le maintien et la restauration des prairies naturelles, recensement exhaustif de la biodiversité en 2024. Enfin, des indicateurs ont évolué ou ont été ajoutés. La SNB en comprend plus de 350, qu'il conviendra sans doute de simplifier et de sélectionner. S'agissant des outremers, il avait été proposé de les traiter totalement à part, mais il convient d'abord d'appliquer et suivre les outils proposés.

Les outils financiers comprennent un plan d'action pluriannuel publié en 2024. Un rapport portera cette année sur les subventions dommageables à la biodiversité. Enfin, une dotation de 100 millions d'euros est prévue pour les aménités rurales.

Un premier bilan sera établi fin 2024 ou début 2025. L'équipe projet en charge du suivi de la SNB se concentre sur les 40 indicateurs dits de la boussole.

Un chantier porte sur le financement, les crédits de biodiversité ayant presque doublé, les agences de l'eau recevant 500 millions d'euros de plus et la rénovation énergétique des bâtiments 1,6 milliard d'euros.

Sur les 209 actions de la SNB, environ 80 sont à la main des services déconcentrés et collectivités. L'articulation entre les différents outils de gouvernance, notamment la COP et

les SRB, importe donc. De plus, si le ministère de la Transition écologique pilote directement 125 actions, d'autres équipes ministérielles doivent être mobilisées sur les autres.

Enfin, un chantier porte sur la communication. Un site Internet est en cours d'élaboration, afin que les différents acteurs y trouvent un parcours d'action.

- **6.2 Echanges sur le suivi de la SNB par le CNB**

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et Biodiversité) insiste pour toiletter mais surtout rendre opérationnels les indicateurs.

Brice HUET envisage de faire réfléchir les pilotes ministériels, puis d'ouvrir la réflexion. Selon lui, il convient de se concentrer sur les cibles ayant un impact réel sur la biodiversité.

Nirmala SEON-MASSIN (MNHN) s'enquiert de l'articulation envisagée avec le volet biodiversité de la feuille de route numérique du SGPE, dotée de budgets spécifiques.

Brice HUET estime que sa Direction est à ce jour la plus avancée dans la mise en œuvre des politiques publiques au travers du numérique. Elle s'assure que les outils couvrent tout le champ des différentes politiques publiques. À ce titre, elle bénéficie donc d'une partie des crédits évoqués.

Marie-Françoise HUSSET (Agir pour l'environnement) suggère d'établir une passerelle avec le plan national Santé Environnement 4, notamment rapport du groupe de suivi « Une seule santé », qui travaille sur les indicateurs et une méthode.

Cédric MARTEAU (LPO) s'enquiert du Pacte des haies, qui est l'une des premières actions concrètes de la SNB.

Pierre-Edouard GUILLAIN (adjoint à la directrice de l'eau et de la biodiversité du MTECT) assure qu'il n'est pas du tout remis en cause.

Marie-Odile GRANDCHAMP (Société nationale de protection de la nature) distingue les services déconcentrés des collectivités locales. Le ministère a la main sur les premiers, mais pas sur les secondes. Comment les articuler ?

Brice HUET convient que la quasi-totalité des politiques publiques du ministère est de compétence territoriale. L'État fournit des informations, met des outils à disposition, accompagne financièrement. Par ailleurs, la territorialisation de la planification écologique est en cours.

7. Point sur les activités du groupe permanent veille internationale et européenne par Juliette LANDRY copilote du groupe de veille

Juliette LANDRY (IDDRI), copilote avec Didier BABIN (MAB France) de ce groupe, qui s'est réuni à trois reprises depuis son lancement. La prochaine réunion aura lieu le 23 février 2024.

Juliette LANDRY précise que les comptes-rendus et supports de présentation des réunions de 2023 sont disponibles sur Osmose.

Pour 2024, le groupe envisage les sujets suivants : suivi de la SNB, notamment sous l'angle des engagements de la France à l'international, des moyens et des enjeux de négociation ; meilleure synchronisation par entrée thématique ; contribution aux divers travaux du CNB, notamment sur la territorialisation et la planification écologique ; veille sur les événements européens et internationaux. Le groupe reste ouvert à de nouveaux participants.

Vincent VAUCLIN (CGT) souhaite savoir si le CNB s'autosaisira en cas de décision ayant un impact notable sur la biodiversité, notamment en réponse aux revendications de la FNSEA.

Bertrand GALTIER propose d'en reparler en Bureau le cas échéant et d'aviser dans ce cadre.

8. Présentation de la territorialisation de la planification écologique par le Secrétariat général à la planification écologique

Léa DARDENNE (directrice de programme Modélisation territoriale » au SGPE) rappelle que la planification écologique a commencé un an et demi auparavant, sous la forme de COP régionales. Le préfet et le président de région animent ces COP, lancées dans 10 des 13 régions métropolitaines et en outremer (manquent encore la Bretagne, l'Île-de-France, les Pays de la Loire, la Corse, la Guyane et Mayotte). Ces COP suivent quatre étapes : un diagnostic du territoire (en cours), un débat sur les points clés, une feuille de route régionale à l'horizon 2030, un point d'étape annuel.

Vincent HULIN (directeur de programme Eau, forêt, mer et biodiversité au SGPE) indique que des panoramas sont en cours. Ils se décomposent en deux parties, la première découlant du plan de décarbonation et la deuxième de la SNB. Les indicateurs sont déclinés régionalement, ce qui suscite parfois des craintes mais vise avant tout à alimenter le débat. Par ailleurs, les sujets identifiés ne sont pas exhaustifs et les territoires sont encouragés à en identifier d'autres, spécifiques.

Léa DARDENNE précise que les COP sont en phase de diagnostic, sur la base d'un questionnaire. Il s'agit d'identifier les angles morts, ceux qui ne progressent pas et ceux qui peuvent faire office d'exemples. Suivra un débat avec des acteurs des territoires.

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) relaie une impression générale de « grand-messe ». L'implication des différents acteurs reste très inégale et l'approche reste très orientée sur le carbone et moins sur la biodiversité. Enfin, se pose une question de portage politique et d'animation de ces COP pour éviter un essoufflement.

Léa DARDENNE convient de cet enjeu. Le diagnostic permettra de se concentrer sur un nombre limité de sujets, afin d'éviter toute dispersion.

Vincent HULIN assure que l'exercice dépasse largement la question du carbone. Une technique de tenaille, avec une pression venant à la fois du haut et du bas, devrait permettre d'aboutir. Pour autant, les territoires conservent une certaine liberté et rien ne peut être garanti.

Valérie NOUVEL (Départements de France) aurait souhaité que ce travail sur la COP se substitue au plan de transition demandé pour janvier 2024 et fasse fond sur celui engagé dans le cadre des SRB.

Léa DARDENNE juge impossible d'arrêter les démarches déjà engagées. Pour autant, la COP se veut plus flexible et moins réglementaire. Elle alimentera plutôt les outils de planification existants.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et Biodiversité) souhaite savoir si les tableaux dits Mondrian sont désormais arrêtés ou toujours en négociation au plan national.

Léa DARDENNE répond qu'ils ne sont pas figés, hormis l'objectif de décarbonation. Cependant l'approche de 2030 tend à accroître les cibles et les principaux leviers sont bien établis.

Vincent HULIN observe que le suivi d'impact a bien progressé en cette deuxième année de SGPE. Tout est suivi au plus haut niveau. En termes de méthodes, il existera des allers-retours permanents entre les territoires et le niveau national, avec des ajustements.

Vincent VAUCLIN (CGT) s'inquiète de constater un indicateur relatif aux véhicules électriques, qui n'est que très indirectement lié à la biodiversité et relève plutôt de la stratégie industrielle.

Anne DURAND (FNE) insiste pour élargir la concertation au réseau associatif, et ce dès la phase de diagnostic dans les COP qui n'ont pas encore commencé.

Isabelle LAUDON (WWF) croit savoir qu'aucun autre pays n'a encore lancé ce type de travaux. Elle appelle toutefois de ses vœux des indicateurs utilisables et comparables entre régions et s'enquiert de ce qui est prévu en cas de non-atteinte des objectifs.

Léa DARDENNE répète que la COP ne vise pas à refixer des engagements pour les territoires, qui en ont déjà. Elle redonne une vision régionalisée de la cible nationale. Un pilotage national est en cours d'élaboration, mais le pilotage territorial attendra encore quelques mois. Il faut avant tout s'approprier les sujets, faire converger le vocabulaire et identifier des cibles concrètes.

En conclusion, Bertrand GALTIER rappelle que la prochaine plénière aura lieu le 2 avril 2024 et remercie les membres pour leur participation.

La séance est levée.